

PORTANT TARIFICATION D'OUVRAGES
« MÉLANGES EN L'HONNEUR DU PROFESSEUR DOMINIQUE TURPIN »

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, adoptés par délibération du 7 octobre 2016 ;

Vu la délibération n° 2017-03-03-01 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 3 mars 2017 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

La tarification de l'ouvrage à paraître « Mélanges en l'honneur du Professeur Dominique Turpin » comme suit :

Catégorie	Tarif TTC Franco
Prix de souscription *	55 €
Prix public	70 €

* Date limite de souscription au tarif préférentiel : 6 janvier 2017

Fait à Clermont-Ferrand, le 07/06/2017

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

- Transmis au contrôle de légalité le 08.06.2017

- Publié le 08.06.2017

Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.